



**Monsieur Jean AGULHON**  
Directeur Général Adjoint  
DRH de la RATP  
54, quai de la Rapée  
75599 PARIS Cedex 12

Bagnole, le 25 février 2020

**Objet : dépôt d'une alarme sociale.**

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Le virus « Coronavirus » est devenu l'une des principales préoccupations de nombreux pays et l'Italie, après d'autres, a dû prendre des mesures particulières de protection de sa population.

En dehors de rares cas spécifiques, la France est jusqu'à présent épargnée mais les autorités ne cachent ni leur préoccupation vis-à-vis de ce virus ni le fait que notre pays se prépare à l'affronter.

Sans céder à une crainte excessive, un grand nombre d'agents, en contact avec le public, est donc particulièrement exposé à un risque de contamination.

Dans cette perspective que nous espérons tous éviter, l'UNSA RATP souhaite obtenir des réponses de l'Entreprise. Notamment :

- y a-t-il d'ores et déjà des agents potentiellement contaminés et dans ce cas, quelles mesures sont prises ?
- l'entreprise entend-elle informer ses agents sur les mesures de prévention possibles ?
- quel plan d'action serait lancé si des collègues étaient contaminés ?
- l'entreprise entend-elle informer ses instances représentatives du personnel et les organisations syndicales représentatives sur cette menace ?

Au regard de ce problème très particulier, si des agents étaient malheureusement mis en quarantaine (d'office) ou contaminés, **l'UNSA RATP demande une gestion administrative spécifique de la part de l'entreprise et de notre Caisse maladie : maintien intégral de la rémunération (primes), absence de journée de carence.**

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez Monsieur le Directeur Général Adjoint, mes sincères salutations.

Secrétaire Général